

Réforme du lycée : Jean-Michel Blanquer annonce plusieurs aménagements

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, annonce plusieurs aménagements à la réforme du lycée, 4 mois après sa mise en œuvre, dans une lettre au comité de suivi le 6 janvier 2020 : allègement du programme de français ; constitution de groupes de compétences en mathématiques et mise en place de l'option "maths complémentaires" en terminale dans chaque lycée ayant la spécialité maths en première ; un programme d'anglais plus "communicationnel". Il souhaite aussi permettre aux lycées de modifier l'organisation des conseils de classe et les fonctions des professeurs principaux.

Quatre mois après la rentrée, trois mois après la mise en place du comité de suivi de la réforme du lycée GT et un mois après avoir reçu les premières propositions d'aménagements de ses présidents Pierre Mathiot et Jean-Charles Ringard, Jean-Michel Blanquer annonce des premières mesures d'ajustement.

Dans une lettre du 6 janvier 2020 adressée aux membres du comité de suivi (lire sur AEF info) qu'AEF info s'est procurée, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse reprend une partie des préconisations issues des réunions du comité qu'AEF info dévoilait le 4 décembre 2019 (lire sur AEF info). Jusqu'à maintenant, le comité s'est essentiellement penché sur le rôle du conseil de classe, du professeur principal (lire sur AEF info) et sur les programmes de certaines disciplines.

ALLÈGEMENT DU PROGRAMME DE FRANÇAIS, ÉVOLUTION DE CELUI D'ANGLAIS

Jean-Michel Blanquer compte aménager les programmes de français et des spécialités mathématiques et anglais.

En français, l'objectif est d'alléger le programme et les changements annuels. Ainsi, "le programme sera dorénavant renouvelé par quart chaque année", et non plus par moitié comme prévu initialement. En outre, dès cette année 2019-2020, "les lycéens de première générale étudieront entre 20 et 24 textes au lieu des 24 initialement prévus, tandis que ceux de première technologique étudieront entre 13 et 16 textes au lieu des 16 prévus".

En spécialité anglais, afin d'offrir la possibilité d'un enseignement davantage "communicationnel" et moins littéraire, Jean-Michel Blanquer souhaite "offrir désormais aux élèves la possibilité de choisir entre 'anglais' et 'anglais, monde contemporain'. Cet enseignement fera notamment une place de choix à la lecture de la presse et d'essais en langue anglaise". Ce nouvel enseignement "sera proposé en première et en terminale dès la rentrée de septembre 2020". Serait-ce un nouvel enseignement de spécialité ou une simple évolution du programme de la spécialité ? La question ne serait pas encore tranchée.

MISE EN PLACE DE GROUPES DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES

Au sujet de l'enseignement de spécialité de mathématiques, le ministre reconnaît des "difficultés éprouvées par certains élèves à suivre le programme". Néanmoins, selon lui, la raison serait

davantage "l'hétérogénéité du niveau des élèves" que "le programme" et il convient alors d'y apporter une réponse "d'abord d'ordre pédagogique".

Il s'agira alors, dès la rentrée 2020, de "renforcer la constitution des groupes de compétences". Jean-Michel Blanquer assure en outre que "dans tous les lycées qui proposent l'enseignement de spécialités mathématiques, les élèves pourront suivre l'enseignement mathématiques complémentaires en terminale".

En revanche, le ministre n'a pas repris une des propositions de la mission parlementaire sur la réforme du lycée (lire sur AEF info) "d'inclure des enseignements d'outils mathématiques dans le tronc commun au sein de l'enseignement scientifique, afin de permettre à certains de ne pas être obligés de choisir la spécialité mathématiques, dont le niveau apparaît trop élevé pour beaucoup".

VERS DES CONSEILS DE CLASSE DE SPÉCIALITÉS ET DES PROFESSEURS RÉFÉRENTS

Quant aux rôles et fonctions des conseils de classe et des professeurs principaux, Jean-Michel Blanquer n'annonce pas de décision immédiate. Le ministre renvoie ces sujets "à [ses] services", ceux-ci devant "faire des propositions de modifications des textes [les] régissant".

Jean-Michel Blanquer indique néanmoins l'orientation qu'il souhaite donner, reprenant largement les préconisations du comité. Ainsi, pour les conseils de classe, l'objectif doit être de "permettre aux établissements d'organiser des conseils d'enseignement de spécialité et d'adapter la composition et le fonctionnement du conseil de classe".

Concernant le professeur principal, "il s'agit de proposer aux établissements qui le souhaitent de faire évoluer la fonction de professeur principal en l'envisageant dans une dimension de professeur référent d'un groupe d'élèves".

LES E3C DANS LE VISEUR DU COMITÉ

Si les aménagements sur les programmes disciplinaires seront mis en œuvre partout et pour tous, pour le conseil de classe et le professeur principal en revanche, le ministre souhaite donc laisser le choix à chaque établissement de s'organiser comme il le souhaite.

Ces aménagements pourraient prendre la forme de ce que Pierre Mathiot et Jean-Charles Ringard préconisaient. Par exemple, permettre aux professeurs d'enseignements de spécialité de ne pas être présents à tous les conseils de classe mais de pouvoir être représentés dans le cas où, par exemple, des élèves d'une même classe suivent la spécialité mathématiques avec des professeurs différents. Ou encore pouvoir semestrialiser ces conseils.

Le travail du comité de suivi se poursuit désormais sur d'autres thématiques. Ainsi, la prochaine réunion plénière, qui se tiendra à la fin du mois de janvier, portera sur les épreuves communes de contrôle continu (E3C), qui font l'objet de nombreuses critiques (lire sur AEF info ici et là), ainsi que sur les programmes dans leur globalité, notamment via l'audition de la présidente du Conseil supérieur des programmes, Souâd Ayada.